

**Arrêté n°2025-24 du 08 décembre 2025 portant composition des jurys de semestre et  
année réalisés dans des établissements partenaires (FISE)**

**Année 2025/2026**

**LE DIRECTEUR**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 ;

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

Vu le règlement des études « FISE » 2025-2026 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) notamment son article 4.3 et son titre 7 ;

Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances pour l'année universitaire 2025-2026 ;

**ARRETE**

**Article 1 - Composition des jurys de semestre et année réalisés dans les établissements partenaires**

Le directeur de l'établissement nomme les jurys

Les jurys – année universitaire 2025/2026 - seront composés comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Gawtum NAMAH – professeur des universités -directeur des relations internationales
- Éric MERAT – professeur agrégé, coordinateur stages

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

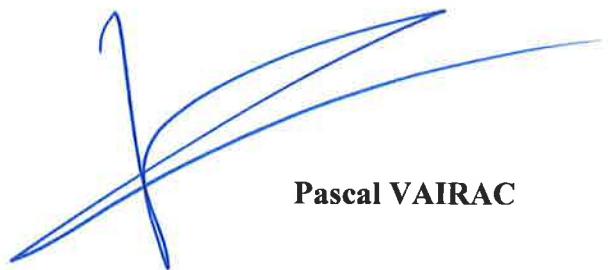
## Article 2 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 08 décembre 2025



Le directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC